

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Janvier 2021**

**01x21**

### **PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET L' ASSOCIATION « DANSE AVEC LE CŒUR »**

Le Conseil Municipal a décidé de créer un partenariat avec l'association " Danse avec le Cœur " en établissant une convention de partenariat.

L' association " Danse avec le Cœur " – Siret : 833 249 675 000 12 – Résidence les Sauges Bt C 13170 Les Pennes Mirabeau – Représentée par sa Présidente Mme Patricia GRAZIANI- Sollicite la Commune pour disposer d'une salle municipale dans le but d'organiser des manifestations festives et culturelles sur l'année 2021.

En conséquence il convient d'établir une convention (voir ci-joint) liant l'association " Danse avec le Cœur " avec la Ville de Pennes Mirabeau pour l'année 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance de la convention (ci-annexée),

- Vu l'avis favorable de la commission Cohésion Sociale
- APPROUVE le contenu de la convention
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer celle-ci
- SE PRONONCE comme suit :

POUR	:	35
CONTRE	:	0
ABSTENTION	:	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 29 Janvier 2021  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI

**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU**  
**ET L'ASSOCIATION " DANSE AVEC LE CŒUR "**

**ENTRE**

La ville des Pennes Mirabeau, représentée par Monsieur Michel AMIEL, agissant en qualité de Maire, dûment mandaté par délibération du Conseil Municipal en date du

**ET**

L'association Résidence les Sauges Bt C 13170 Les Pennes Mirabeau" Danse avec le Cœur ", représentée par sa Présidente, Madame Patricia GRAZIANI demeurant Résidence les Sauges Bt C 13170 Les Pennes Mirabeau

**EXPOSE DES MOTIFS :**

La Ville des Pennes Mirabeau a signé en 2005 la Charte Handicaps, par ce biais elle aide à promouvoir toute initiative qui a pour objectif de créer du lien, d'insérer les personnes en situation de handicaps.

Dans ce contexte l'association " Danse avec le Cœur " a présenté à la Ville un projet qui correspond aux critères ci-dessus, et qui se traduit par la production de spectacles gratuits (4 par an).

Suite à la demande émanant de l'association " Danse avec le Cœur " d'organiser sur la commune des manifestations festives et culturelles destinées aux public en situation de handicap ou seniors, la Ville propose de prêter son concours technique tel que détaillé dans la présente convention.

En vue de permettre l'organisation de manifestations diverses sur l'année 2021.

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIVIT :**

**1- LES OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville met à disposition de l'association " Danse avec le Cœur " :

- Une salle municipale 4 fois dans l'année 2021, selon les disponibilités de celles-ci.

**2- LES OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION**

En contrepartie de cette mise à disposition :

- L'association " Danse avec le Cœur " s'engage à assurer la sécurité des spectateurs tiers ou acteurs des manifestations sur le lieu mis à sa disposition.
- L'association " Danse avec le Cœur " devra fournir à la Ville une attestation d'assurance souscrite auprès d'une compagnie notoirement solvable justifiant la couverture de sa responsabilité civile et tous les risques liés aux activités de la manifestation.
- L'association " Danse avec le Cœur " confirme qu'elle connaît les lieux mis à sa disposition et qu'ils sont compatibles avec les activités qu'elle souhaite pratiquer.
- L'association " Danse avec le Cœur " s'engage à restituer les équipements dans l'état où ils lui ont été remis et à respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité qui leur est propre.

- L'association " Danse avec le Cœur " devra s'assurer que les prestataires de service concourant au bon déroulement des manifestations organisées sont assurés et répondent à la réglementation en vigueur pour ce type de manifestation.

- L'association " Danse avec le Cœur " devra respecter scrupuleusement les réglementations en matière de débits de boissons et obtenir toutes les autorisations préalables à ce type d'activités.

Le présent document de partenariat passé entre la Ville et l'Association a pour seule fonction de déterminer les conditions matérielles et de sécurité de la manifestation.

La Ville se dégage de toute responsabilité concernant les éventuels problèmes liés à la manifestation, ces derniers seraient imputables au seul organisateur responsable.

Fait aux Pennes Mirabeau , Le

Pour **la Ville des Pennes-Mirabeau**  
Le Maire  
**Mr Michel AMIEL**

Pour **l'association Danse avec le Cœur**  
La Présidente  
**Mme Patricia GRAZIANI**

ou son représentant